

Proposition présentée par les députés :

*M^{mes} et MM. Anne Marie von Arx-Vernon,
Bertrand Buchs, Jean-Marc Guinchard, Jean-
Luc Forni, Béatrice Hirsch, Guy Mettan,
Martine Roset, François Lance, Vincent Maitre,
Philippe Morel, Bernhard Riedweg*

Date de dépôt : 11 avril 2014

Proposition de motion pour un plan décennal des charges

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- que la présentation des comptes 2013 a confirmé que le canton a besoin de 300 millions de francs de bénéfice pour pouvoir autofinancer ses investissements ;
- que des investissements financés par la dette mettront en marche automatiquement le frein au déficit et le frein à l'endettement ;
- qu'une réduction des investissements donnerait un signal extrêmement négatif aux citoyens du canton et à l'économie,

invite le Conseil d'Etat

- à présenter un plan décennal des charges listant les charges prioritaires et celles qui peuvent être rediscutées, comme il l'a fait pour les investissements ;
- à réduire les charges non prioritaires afin de pouvoir autofinancer les investissements prévus et alimenter la réserve conjoncturelle.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

Le Conseil d'Etat a présenté des comptes 2013 excédentaires de 56 millions de francs « en trompe l'œil » (communiqué du Conseil d'Etat du 3 avril 2014) : des revenus non récurrents, des charges maîtrisées, mais une augmentation de la dette.

Nous le savons : si nous voulons maintenir les investissements, sans toucher à la dette tout en alimentant la réserve conjoncturelle, le canton doit obtenir un bénéfice annuel de 300 millions de francs (« Dans ce contexte, l'évolution de la dette est déterminante et seuls des résultats de fonctionnement suffisamment excédentaires pour autofinancer les investissements permettent de stabiliser l'endettement. », exposé des motifs du Conseil d'Etat, avril 2014).

Pour ce faire, il n'y a pas de recette miracle, les charges doivent être réduites et à long terme. Le Conseil d'Etat l'a dit, des choix importants doivent être faits.

Pour avoir une vision claire des priorités du Conseil d'Etat à court, moyen et long terme, et pour pouvoir travailler avec lui efficacement, nous, députés, avons besoin d'un plan décennal des charges, tout comme nous avons un plan décennal des investissements auquel nous pouvons nous référer au moment où nous prenons des décisions budgétaires. Nous devons oser commencer des réformes dont nous ne verrons pas le résultat immédiat. Nous devons oser nous éloigner de nos lobbys et de la dictature des émotions pour faire un travail en profondeur.

Il est urgent que toutes les charges non prioritaires soient rediscutées en profondeur afin de rendre l'Etat plus efficient.

Ces dernières années, le Grand Conseil s'est souvent opposé au Conseil d'Etat, ralentissant de manière importante les travaux et les prises de décision, cette motion prend le contre-pied de cette attitude parlementaire. En effet, la situation financière du canton appelle à une plus grande collaboration entre le Petit et le Grand Conseil, le premier indiquant les priorités et les marges de manœuvre, le Grand prenant des décisions budgétaires en conséquence.

Au vu de l'urgence de cette tâche, nous vous recommandons, Mesdames et Messieurs les députés, d'accepter cette motion et de la renvoyer au Conseil d'Etat.